

Paris, le lundi 27 mars 2017

Madame Fabienne DEBAUX
sous-directrice
Sous-direction A
Direction générale des douanes et droits indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

copie à M^{me} Sophie BERNERT, cheffe du bureau C3

Objet : Titularisation des contrôleurs stagiaires AG-OPCO.

Madame la sous-directrice,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation des contrôleurs de la dernière promotion de l'ENDLR affectés au 27 février 2017 en tant que stagiaires dans leur service (brigades, bureaux...).

C'est avec une inquiétude particulièrement marquée sur leur devenir en douane que ces agents abordent la phase pratique de leur scolarité. En effet, malgré un investissement personnel soutenu lors de la scolarité, un nombre assez important d'entre eux (tant en SU, en AG-CO qu'en emplois dits réservés comme les TSI) n'a obtenu la moyenne aux trois épreuves de contrôle continu des connaissances (article 6, A, 1^{ère} partie de l'arrêté du 20 août 2015).

Cette situation doit, à notre sens, être analysée au plus vite par l'administration afin de préparer et d'encadrer la scolarité des prochains contrôleurs des douanes.

Malgré les interrogations légitimes des agents, il semble qu'aucune épreuve de rattrapage sur la partie contrôle des connaissances ne soit envisagée par l'administration. La rédaction de l'arrêté du 20 août 2015 fixant les modalités d'organisation de la formation initiale des contrôleurs stagiaires de la DGDDI, paraît sur ce point assez floue.

Ainsi, l'article 10 stipule que les possibilités de rattrapage pour les stagiaires n'ayant pas validé le contrôle des connaissances se limitent aux épreuves spécifiques de la branche surveillance, tout en évoquant dans un second temps, la validation des épreuves du contrôle des connaissances à l'issue du rattrapage.

L'absence de visibilité devient particulièrement difficile à vivre pour les agents et leurs familles. Elle ne leur permet pas de se projeter professionnellement ni personnellement. L'administration se doit donc de clarifier au plus vite la situation pour chacun des agents concernés.

Afin que ces collègues motivés retrouvent une certaine sérénité, nous vous demandons d'étudier la possibilité de mettre en place une ou plusieurs épreuves de rattrapage et/ou de complément (une épreuve de connaissances théoriques ou de vérification des connaissances informatiques).

Si l'impossibilité de valider la partie « contrôle des connaissances » était avérée, ces collègues seraient dans l'impasse avec comme conséquence, une non titularisation. Cela aurait par exemple pour conséquence la non-titularisation de l'ensemble des agents recrutés pour assurer les fonctions de T.S.I..

Dans cette éventualité, il nous paraîtrait indispensable que la situation de ces agents soit clarifiée, voire que les agents concernés puissent être reçus individuellement afin d'examiner les orientations possibles. Alors que l'administration des Douanes a un criant besoin d'agents, tout doit être mis en oeuvre pour trouver une issue positive pour les agents concernés.

Dans l'attente de réponses de votre part, nous vous prions de croire, Madame la sous-directrice, en l'assurance de notre considération distinguée.

Les co-secrétaires généraux

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Bock".

Philippe BOCK

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Burel".

Morvan BUREL